



Réunion d'information Gestion quantitative

13 juin 2016

Qu'est ce qu'une retenue de substitution ?

DDT 16 – SEER

Unité Eau & Agriculture



Ressources, territoires et habitats
Énergie et climat
Prévention des risques
Développement durable
Infrastructures, transports et mer

Présent
pour
l'avenir

Ministère de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie

<http://www.charente.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement/Gestion-de-l-eau>

Définition

Par retenues de substitution, on entend des ouvrages artificiels permettant de **substituer des volumes prélevés en période d'étiage par des volumes prélevés en période de hautes eaux (Hiver).**

Les retenues de substitution permettent de stocker l'eau par des prélèvements anticipés ne mettant pas en péril les équilibres hydrologiques, biologiques et morphologiques.

Elles viennent en remplacement de prélèvements existants
⇒ **c'est la notion de substitution**

La pression des prélèvements estivaux effectués dans le milieu naturel doit être diminuée d'autant que le volume de substitution

↪ **le volume ainsi libéré contribue à la satisfaction des DOE (SDAGE AG)**

Définition

Ouvrage de stockage d'eau en hiver par prélèvement dans les rivières ou dans les nappes, et pour l'utilisation pour l'irrigation au printemps et en été.

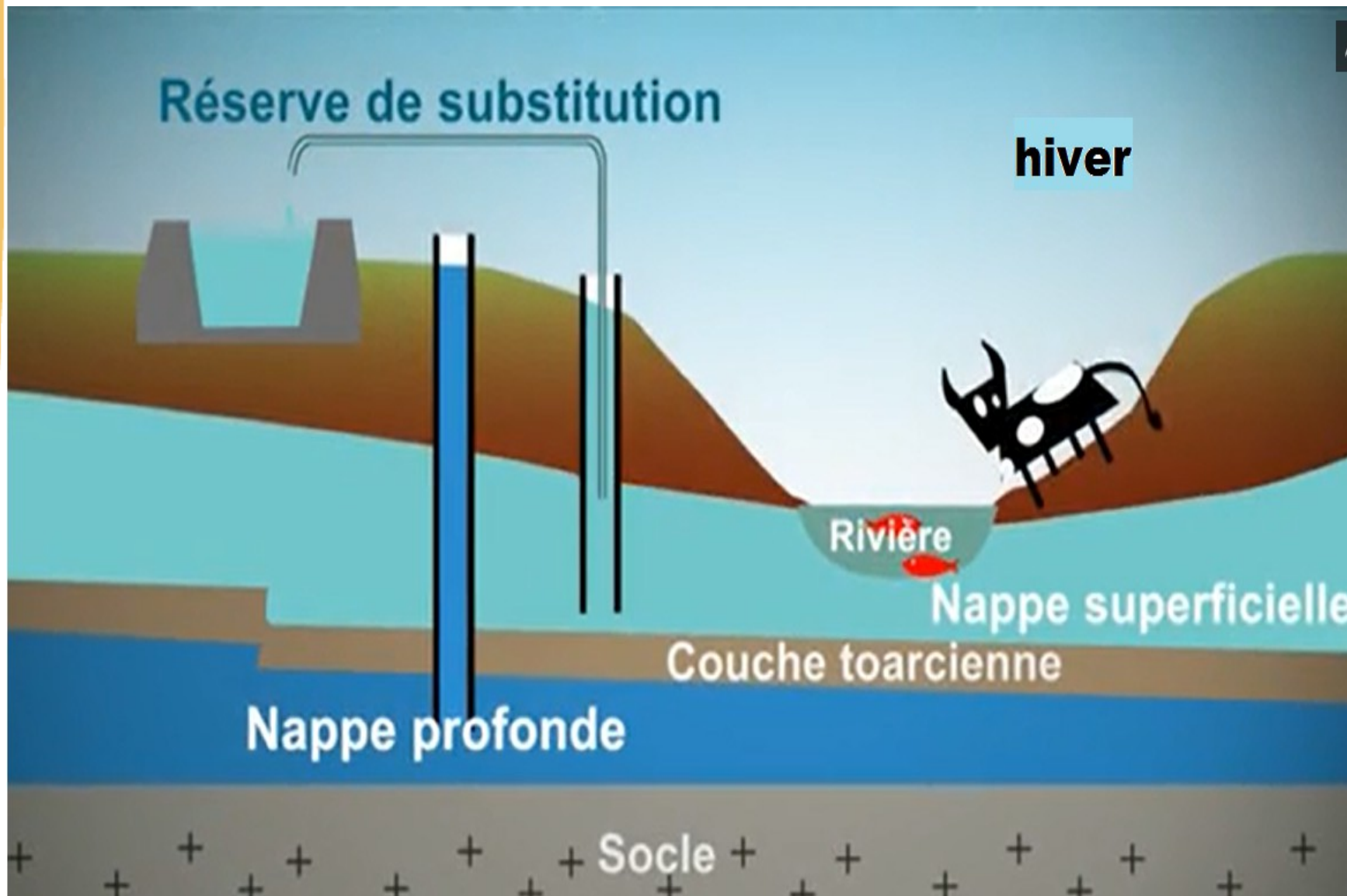
Ouvrage généralement creusée dans le sol, surélevée par la création d'une digue, et bâché

≠

d'une retenue "collinaire" alimentée naturellement par les eaux de cours d'eau, de ruissellement, ou de nappes.



Schéma de principe de remplissage hivernal



Modalités

La création d'une retenue est soumise à une procédure d'autorisation ou de déclaration prévue par le code de l'environnement

⇒ *En fonction de la taille de la retenue et du volume stocké, la création d'une retenue nécessite **une étude d'incidence ou d'impact** qui doit estimer notamment **l'impact des prélèvements hivernaux sur le débit des cours d'eau.***

Le remplissage d'une retenue est en général contraint par un arrêté instituant une période de remplissage et des seuils correspondant à des débits de rivière ou des niveaux de nappe de manière à permettre le commencement du remplissage dès octobre, si le niveau de la nappe est élevé, et à l'autoriser en mars si la nappe est « pleine »

⇒ *Ces modalités de gestion à l'aide de piézomètre(s) ou indicateurs s'accompagnent en général de contraintes de débits en cours d'eau.*